

Thème

Comprendre l'Union européenne en EMC : l'UE et les migrations internationales

Documents pour séance d'EMC

Document 1 : [Pacte européen sur la migration et l'asile](#)

Document 2 :

Mélissa Camara, député écologiste au Parlement européen, Tribune dans *Le Monde*, 8 mars 2026 :

Règlement « Retour » : « Ce qui se discute au Parlement européen n'est pas une réforme technique, c'est un basculement politique et moral »

« Derrière les compromis parlementaires se dessine une évolution profondément inquiétante : la normalisation, au cœur même des institutions européennes, d'idées que l'extrême droite défend depuis des années. Centres de rétention des personnes en séjour irrégulier implantés hors d'Europe. Enfermement d'enfants pour des raisons migratoires. Externalisation toujours plus loin des traitements des retours et des demandes d'asile, à des milliers de kilomètres des frontières de l'UE, et donc externalisation des responsabilités européennes.

Ce qui se discute sur les bancs du Parlement européen n'est pas seulement une réforme technique. C'est un basculement politique et moral.

Pendant longtemps, les partis centristes et conservateurs affirmaient constituer un rempart contre l'extrême droite. Mais à force de courir derrière ses thèmes, de reprendre ses mots et d'intégrer ses obsessions dans les politiques publiques, ce rempart s'est fissuré. Ce qui apparaissait hier encore inacceptable est devenu progressivement banal. L'histoire européenne devrait pourtant nous avoir appris une chose simple : lorsque la peur devient le moteur des politiques publiques, ce sont toujours les droits fondamentaux qui reculent en premier. »

Document 3 :

Philippe Jacqué, *Le Monde*, 9 mars 2026, article : **Immigration : les eurodéputés adoptent des nouvelles règles d'expulsion des sans-papiers avec une majorité de droite et d'extrême droite**

« Jusqu'au bout, les libéraux de Renew, au Parlement européen, ont voulu croire que la plateforme majoritaire les unissant aux conservateurs du Parti populaire européen (PPE) et aux sociaux-démocrates (S&D) pourrait trouver un compromis autour du nouveau règlement « retour » afin d'encadrer les expulsions des migrants déboutés du droit d'asile. Lundi 9 mars, en commission des libertés publiques, leur compromis n'a pas été soutenu.

C'est un autre compromis, plus radical, proposé par le PPE, qui a été validé, cette fois avec les voix des conservateurs et de l'ensemble des groupes d'extrême droite, dont les Patriotes pour l'Europe, qui compte le Rassemblement national dans ses rangs...

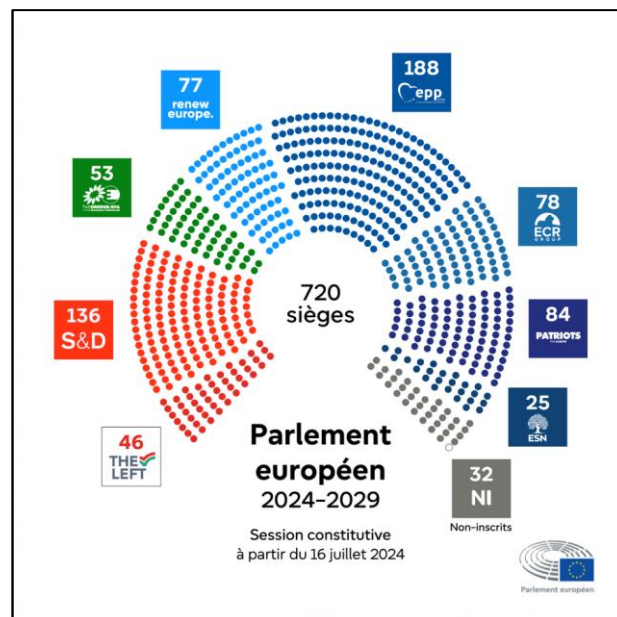
Les pouvoirs publics européens ont cherché à renforcer la législation afin de faciliter les expulsions. Dans le texte adopté par les parlementaires, les départs volontaires seront certes encouragés, mais si les personnes refusent de quitter le territoire européen, ils risquent d'être détenus dans des centres de rétention, et ce, jusqu'à vingt-quatre mois...

Pour Sarah Chander, directrice de [l'Equinox Initiative for Racial Justice](#), le règlement « *élargit considérablement le recours à la détention des migrants* » et introduit « *des mesures punitives sévères, telles que des interdictions d'entrée pouvant aller jusqu'à dix ans, contre cinq ans auparavant, prolongeables de cinq ou dix ans supplémentaires en cas de risques pour la sécurité...* »

Surtout, la nouvelle législation autorise, une fois adoptée, des « plateformes de retour » installées hors

du continent européen... les Pays-Bas ont déjà signé, le 25 septembre, une lettre d'intention pour ouvrir un centre de retour en Ouganda ... Alors que l'Italie dispose déjà de centres installés en Albanie ... « *Cette approche non seulement externalise les responsabilités de l'Europe en vertu du droit international relatif aux réfugiés et aux droits humains, mais elle risque également de renforcer des systèmes opaques de détention illimitée* », s'inquiète Silvia Carta, de [Picum](#).

Doc. complémentaire pour information : la composition du Parlement européen



Consigne :

A partir des documents, expliquer la mise en place du pacte « asile et migration »

- Expliquer la différence entre migrant, réfugié, demandeur d'asile
- En vous référant au document 1 : que propose la Commission pour les personnes qui n'ont pas de statut légal pour résider dans l'UE ? Quand la Commission propose-t-elle le texte ? Quand doit-il entrer en vigueur ? Repérer le « circuit législatif » propre à l'UE.
- En vous appuyant sur le document 2 : qu'est-ce que critique l'élue, pourquoi ? Définir les « droits fondamentaux » auxquels elle se réfère.

- En vous appuyant sur le document 3 : que propose le Parlement ? Quels groupes politiques portent le durcissement des règles et pourquoi ? Que craignent les ONG, pourquoi ?
- En vous appuyant sur les documents 2 et 3 identifier les différences entre l'expression d'une opinion (tribune) et le travail journalistique (article).

Documents pour une séance complémentaire de géographie

à partir de l'article [L'octroi des titres de séjour en Europe](#)

- 1- En vous référant au texte et à la carte citer 3 pays de l'UE très accueillants dans l'absolu, 3 pays de l'UE très accueillants en proportion de leur population
- 2- Repérer et localiser sur un planisphère (fourni) les pays dont le plus grand nombre de ressortissants ont été accueillis dans l'UE. Montrer vers quels pays ils se dirigent.
- 3- Relever les motifs d'accueil en Pologne, France, et Espagne
Expliquer les motifs des mobilités des Ukrainiens, des Colombiens et des Turcs.

Croquis : les pays dont le plus grand nombre de ressortissants ont été accueillis dans l'UE



Source : Natural Earth. Réalisé avec Graticule.